

Contact

Le bulletin des Résidents de
Meaux Habitat

édito



SUITE DES RÉNOVATIONS...

Comme vous le savez, après la démolition des trois dernières tours de Dunant-Collinet et de toutes les caravelles du quartier de Beauval, la poursuite du programme de rénovation urbaine (PRU) est engagée avec l'avenant n°3 à la convention ANRU, signé en juin 2012, permettant de financer la démolition/reconstruction des tours Auvergne et Artois. Les locataires de ces deux résidences sont d'ailleurs en cours de relogement et la démolition de celles-ci est prévue en 2015. En revanche, pour les autres tours de ce quartier, leur éventuelle démolition ne pourra s'envisager que dans le cadre d'un deuxième plan de rénovation urbaine qui n'a pas encore été engagé. C'est pourquoi et afin de répondre à certaines de vos interrogations, je vous informe que la démolition des sept autres tours de ce quartier n'est pas à l'ordre du jour et ne pourra intervenir qu'une fois les financements obtenus et, l'ordre de démolition des tours restantes défini.

Néanmoins, je ne manquerai pas, le moment venu, de vous tenir informés des évolutions de ce futur programme. Quoi qu'il en soit, Meaux Habitat continue au-delà des travaux d'entretien à investir sur l'ensemble de son patrimoine y compris sur les sept tours du quartier de Beauval.

Enfin, sachez qu'avec l'ensemble des équipes de l'Office, je tiens à renouveler et maintenir nos engagements en matière d'amélioration des conditions de vie des résidents.

Je souhaite à chacun d'entre vous une très bonne lecture.

Jean-François Parigi
Président de Meaux Habitat

Relogement des tours Auvergne et Artois, Point d'étape !

Le relogement des habitants de ces deux résidences, qui comptabilisent 338 logements, se poursuit... Ainsi au 31 décembre 2011, 330 foyers nécessitaient un relogement. Au 15 juin 2013, 191 familles ont pu d'ores et déjà prétendre à un nouveau logement répondant à leurs attentes et à leurs besoins.

330 locataires à reloger c'est une gestion importante et parfois compliquée de nos logements.

En effet, il faut avant tout satisfaire les résidents et trouver un appartement qui convienne parfaitement à leurs attentes.

Aussi, si vous êtes locataire d'un logement de type T4 ou T5 des résidences Buffon, Bazin, Blériot, Aldebaran, About, Adam de la Halle, Aubigné, Aicard ou Amyot et que vous souhaitez déménager pour un logement plus petit, faites-vous signaler !

En effet, votre type de logement actuel peut éventuellement intéresser les locataires en étape de relogement.

N'hésitez pas à contacter le service commercialisation au 01 60 23 37 38 de 9h à 12h30 du lundi au vendredi.



**L'Office appelle à la
vigilance de tous !**
▶ page 2



Rallye zéro déchet !
▶ page 3



Conseils pratiques
▶ page 4



"aménageons ensemble un avenir à taille humaine"

L'Office appelle à la vigilance de tous !

Un logement contaminé peut contaminer d'autres logements, soyons responsables et mobilisés pour lutter contre les punaises.

Vous avez peut-être déjà été confronté à la présence d'insectes dans votre logement notamment des blattes, mais aussi et pour certains locataires isolés des punaises. Meaux-Habitat lance régulièrement des opérations de désinsectisation sur l'ensemble de ses immeubles (parties communes + parties privatives). Cette précaution permet de lutter efficacement contre les blattes et nous vous rappelons la nécessité de laisser accès à votre logement lors du passage de l'entreprise mandatée par l'Office. Ces opérations de désinsectisation vous sont annoncées par voie d'affichage.

Cependant, pour plus d'efficacité et sans remettre en cause les responsabilités de chacun, voici quelques conseils qui pourront vous être utiles pour éviter la prolifération des punaises :



Le Saviez-vous ?

La punaise se nourrit la nuit, principalement de sang humain et pond ses œufs dans la journée dans différents endroits de la chambre comme le matelas, les lattes, les plinthes ou les tapisseries. Les piqûres provoquent des traces rouges sur le corps comme celles des moustiques et des démangeaisons plus ou moins intenses.



Comment s'en débarrasser ?

- Signaler la présence des punaises à votre gardien d'immeuble, Meaux-Habitat vous proposera de signer un protocole afin de vous aider et vous offrira gratuitement l'intervention d'une société de désinsectisation à votre domicile. En complément, vous prendrez certaines mesures :
- Vider tous les meubles et tiroirs et les laver à l'eau chaude savonneuse.
- Laver tous les vêtements, draps, couvertures ... à l'eau très chaude (plus de 30°) et les laisser dans des sacs plastiques jusqu'à disparition de l'infestation.
- Passer l'aspirateur dans tout le logement et jeter le sac d'aspirateur en veillant à l'emballer fermé dans un sac poubelle. ATTENTION ! L'aspirateur ne les tue pas, elles peuvent ressortir quelques minutes ou heures plus tard.
- Ranger et aérer votre logement.
- Le nettoyage à la vapeur à 120°C détruit tous les stades de punaises de lits au niveau des recoins ou des tissus d'ameublement.

Quelques Conseils :

- Ne pas ramasser de mobilier et vêtements laissés à l'abandon dans les rues.
- Prévenir votre gardien si vous trouvez des meubles ou des literies laissés dans les parties communes ou si vous souhaitez vous débarrasser d'objets infectés.
- En cas d'achat de meubles d'occasion, les nettoyer à l'eau chaude avec du désinfectant.

Extrait du règlement sanitaire

départemental de Seine-et-Marne :

Les bailleurs et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords et en particulier de mettre en œuvre des mesures préventives et curatives de lutte contre l'infestation d'insectes. Les occupants des logements doivent les maintenir propres et prendre toutes les précautions en vue d'éviter le développement des insectes (blattes, punaises, moustiques, puces, mouches, etc..)

Rallye zéro déchet !

Dans le cadre de la semaine du développement durable, qui s'est déroulée du 2 au 7 avril 2013, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) de la ville de Meaux a organisé un rallye zéro déchet dans les quartiers A et C de Beauval !



C'est ainsi que le mercredi 3 avril dernier à 14h30, une soixantaine d'enfants du service jeunesse de la ville et du centre de loisirs Fournier se sont donné rendez-vous au parc Chenonceau. Un parcours, organisé par le centre social municipal Charles Cros et l'animatrice de la GUP, proposait aux enfants de ramasser les déchets rencontrés en chemin et les invitait à trier ceux-ci dans différents sacs mis à leur disposition. Armés de pinces ramasseuses et de gants de protection, c'est avec enthousiasme que les enfants se sont précipités sur les déchets afin de les glisser dans le bon sac de tri.

Lors du parcours, des points de rencontre étaient organisés avec 2 gardiens de l'Office, un sur la résidence Camargue et un autre sur le Square Adam de la Halle ; postés devant les containers de tri sélectif, les gardiens ont rappelé, accompagnés des animateurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, les règles essentielles du tri sélectif et les erreurs à ne pas commettre.

Pendant le rallye, un quizz de sensibilisation sur les incivilités, inventé par l'animatrice de la GUP, était également proposé aux enfants. Ils ont dû répondre à des questions portant notamment sur le jet d'ordures par les fenêtres, les déchets jetés par terre, les caddies rencontrés dans les espaces publics...

Cet après-midi s'est clôturé au parc Chenonceau autour d'un goûter avec une remise de prix pour récompenser les participants.

Un grand merci aux enfants pour leur investissement dans cette belle action de proximité !



Devenir Propriétaire !

Meaux Habitat vous propose d'acquérir des logements dans le cadre de la procédure de la vente HLM régie par le code de la construction et de l'habitation. A ce titre, l'Office met en vente 7 appartements situés rue Paul Claudel, Résidence Chasles et Curie à Meaux, à proximité des commerces de Colbert, des écoles et des transports. A moins de deux minutes à pied, vous profiterez également du Parc Chenonceau, du Canal de l'Ourcq et de l'Espace Caravelle, équipement culturel municipal. Le quartier C de Beauval, a bénéficié dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine engagé par la Ville de Meaux depuis 2004, de réaménagement et de restructurations agréables où il fait bon vivre.

F2 : 2 appartements de 64m²

au prix de 96 000 € hors frais

F3 : 2 appartements de 77 m²

au prix de 115 500 € hors frais

F4 : 1 appartement de 85m²

au prix de 127 500 € hors frais

F4 : 2 appartements de 91m²

au prix de 136 500 € hors frais

Ces logements disposent d'une cave et d'un emplacement de stationnement souterrain. Pour plus d'informations, contactez le 01 60 23 37 14 ou le 01 60 23 29 21

L'Office s'engage !



Toujours soucieux de l'amélioration du cadre de vie et du confort des locataires, Meaux Habitat prévoit une démarche qualitative et engage une grande campagne de changement des radiateurs électriques dans les logements de son patrimoine.

En effet, au cours du second semestre 2013 et en 2014, l'Office missionnera une entreprise spécialisée pour remplacer 4 600 convecteurs ! Ces nouveaux produits, des radiateurs à inertie, éviteront les pertes de chaleur en assurant sa diffusion homogène.

Pour connaître la liste des sites concernés par les changements de convecteur, consulter notre site internet : www.meaux-habitat.fr

Radio relève des compteurs d'eau



La période de radio-relève des index d'eau du 1^{er} semestre 2013 est programmée sur les mois de juin et de juillet 2013 par l'entreprise ISTA, mandatée par Meaux Habitat.

Comme vous le savez, le système de radio-relève offre l'avantage de relever à distance vos index d'eau, de plus, l'accès à votre logement par les agents releveurs est inutile et vous libère ainsi de la contrainte d'être présent à votre domicile lors du passage de l'entreprise mandatée par l'Office.

A ce titre et plus particulièrement pour les locataires des Résidences Auvergne, Artois, Aquitaine, Argonne, Alsace, Anjou, Albert, Camargue et Chambord de Beauval, afin d'assurer le bon fonctionnement de la radio-relève, il est conseillé de ne pas déposer trop près des compteurs d'eau des objets métalliques tels que : casseroles, plats, appareils électroménagers qui pourraient empêcher le relevé de vos index d'eau.

Pour une meilleure identification de vos paiements par chèque, pensez à joindre votre talon de paiement !

Au début de chaque mois, vous recevez votre avis d'échéance qui vous indique le montant de votre loyer et des provisions de charges que vous avez à régler. Votre paiement doit nous être adressé avant le 5 du mois (sauf si vous avez opté pour le prélèvement automatique). Sachez que vous payez votre loyer à "terme échu", c'est-à-dire pour le mois qui vient de s'écouler (ex.: début mars, vous payez pour le mois de février).

Si vous choisissez de régler votre loyer par chèque, établissez-le à l'ordre de Meaux Habitat et joignez-y le talon de paiement situé en bas de votre avis d'échéance.

Le talon de paiement détachable correspond à votre identité locataire et permet ainsi à l'Office d'éviter des recherches et aussi les éventuelles erreurs de saisie ou d'imputations. D'où un gain de temps non négligeable. En effet, via une machine de lecture automatique de document, votre règlement est instantanément imputé sur votre compte locataire.

Meaux Habitat
 OPH - MEAUX HABITAT
 Boulevard des Cosmonautes - 77109 MEAUX CEDEX
 Tél. 01 60 23 37 37 - Fax : 01 64 33 66 93

RELEVÉ À L'ADRESSE : I/XXXXXXXXX

AVIS D'ÉCHÉANCE 25 JUIN
 PERIODE DE : 01.06.2013 AU 30.06.2013

DE : M. DUPOND
 ADRESSE 1
 ADRESSE 2
 ADRESSE 3

LIBELLE DE LA MODERITE	MONTANT
Module : 010102032	265,56
LOYER CONVENTIONNE	3,48
LOCATION COMPTEUR E.FROIDE	10,84
PROVISION EAU FROIDE	31,67
PROVISION DE CHARGES	54,09
PROVISION CHAUFFAGE	454,25
APL	

Sous réserve des sommes restant dues, cet avis d'échéance vaut quittance pour la période précédente.

DOCUMENT OPTIQUE
ATTENTION NE RIEN INSCRIRE - NE PAS FROISSER
 CE DOCUMENT OPTIQUE COMPORTE VOS RÉFÉRENCES. IL EST INDISPENSABLE À LA MISE À JOUR DE VOTRE COMPTE.

N° Contrat : I/XXXXXXXXX
 Échéance : JUIN
 Logement : 004XXXXXXXXX
 Montant : 454,25

OPH - MEAUX HABITAT
 BOULEVARD DES COSMONAUTES
 77109 MEAUX CEDEX

M. NOM PRÉNOM
 ADRESSE 1
 ADRESSE 2
 ADRESSE 3
 CODE POSTAL VILLE

16201105 XXXXXXXXXX 004XXXXXXXXX 171001 45425

Talon de paiement à joindre à votre chèque pour une meilleure identification

DATE LIMITE DE PAIEMENT : 05.07.2013

MEAUX HABITAT
 LOGE
 TALON DE PAIEMENT

Contact

Numéro 8 (avril/mai/juin 2013)

Le Bulletin trimestriel des Résidents de Meaux Habitat est édité par Meaux Habitat / Service communication - Bld des Cosmonautes 77100 Meaux
 Tél : 01 60 23 37 43

Directeur de la Publication : Jean-François Parigi - Rédaction : Claire Girault
 Conception/Mise en page : Agence PCOM•PRESSE (77 Meaux)

Photos : © Stocklib - DR© - Imprimé à 6000 exemplaires par Graphic 77 (77 Meaux)
 Dépôt légal : à parution